



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc)
JOB 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 6 juin 2022

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 6 juin 2022 en présence à la salle du conseil au 295, route de l'église, 2^e étage, Saint-Claude.

Sont présents **M. Hervé Provencher, Maire**

Mme Nicole Caron, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Est absent : **M. Yvon Therrien, conseiller district 5**

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée par ce dernier ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
LUNDI 6 JUIN 2022

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande Récoltes du grenier : point de chute mini-marché de légumes
stationnement de Parc de l'église
- 5- Demande Axion : installation d'un boîtier d'alimentation, au 178, Rang 8
- 6- Demande Centre d'Art de Richmond : demande d'aide financière
- 7- Demande Louise Boucher et Michael Farrell : amendement règlement de
zonage / quais
- 8- Période des questions
- 9- Adoption règlement no 2022-333 fixant un tarif pour les déplacements
- 10- Incendie
- 11- Voirie
 - a) MTQ : inspection de structure de ponts
 - b) Subvention – programme d'aide à la voirie - convention d'aide
 - c) Réparation pavage ch. Larochelle
 - d) FQM : offre de service recouvrement de fossé Rang 7
 - e) Somavrac : augmentation du coût 10% abat-poussière

- 12- Loisirs
 - a) Poste coordonnateur en loisirs : pas de retour au travail
 - b) Camp de jour
Nomination apprenti-stage SAE
Suivi organisation, animation et autres
 - c) Événement « Bison en fête »
- 13- Réparation air conditionné et nettoyage (maintenance)
- 14- Association des Eaux et Berges : assemblée annuelle 18 juin
- 15- Assurance des OSBL ; Association des Eaux et Berges du lac Boissonneault
- 16- Rapport dépôt formation portant sur l'éthique et la déontologie - élus
- 17- Dépôt de l'inventaire
- 18- Dépôt rapport des faits saillants 2021
- 19- Dépôt de la situation financière, état comparatif
- 20- Période de questions
- 21- Comptes
- 22- Correspondance
- 23- Varia

2022-06-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté en ajoutant un item à varia, demande de Jimmy Moffatt – CPTAQ aliénation de terrain.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2022-06-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie et déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que le procès-verbal du 2 mai 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

Le conseiller Étienne Hudon-Gagnon déclare un intérêt potentiel pour le prochain point et se retire de la discussion.

2022-06-03 DEMANDE RECOLTES DU GRENIER : POINT DE CHUTE - STATIONNEMENT DE PARC DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE Les récoltes du Grenier a fait une demande de point de chute pour la récupération pour les abonnements de paniers de légumes au stationnement du Parc de l'église à partir du 21 juin prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est ouvert à offrir de nouveaux services aux citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que le conseil municipal accepte le point de chute au village pour la récupération pour les abonnements aux paniers de légumes et aussi pour mini-marché, si désiré.

ADOPTION : 4 POUR 1 ABSENT 1 ABSENTATION

2022-06-04 DEMANDE D'AXION DIGITEL INC: POSE BOITE D'ALIMENTATION POTEAU DE BELL – 178 RANG 8

Titre et numéro du projet Sour22-025 (PRJ-003737) (Projet gouvernemental Éclair)

Localisation des travaux Près du 178, 8^e Rang (intersection avec Chemin Saint-Pierre) à Saint-Claude

Considérant qu'une demande de consentement municipal pour l'ajout d'une source d'alimentation pour câblodistribution sur un poteau Bell existant ;

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

Que le conseil consent, par les présentes à l'installation d'une source d'alimentation pour la câblodistribution sur un poteau Bell.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2022-06-05 DEMANDE CENTRE D'ART DE RICHMOND : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

CONSIDÉRANT QUE le centre des Arts de Richmond a fait une demande d'aide financière pour le 40^e anniversaire et pour la réalisation d'ateliers régionaux de percussion lors d'une correspondance du 30 mai dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Étienne Hudon Gagnon et résolu **de contribuer au projet « Un été percussif ! »** liée à une visibilité d'une valeur de 100\$.

ADOPTION: 5 POUR 1 ABSENT

DEMANDE LOUISE BOUCHER ET MICHAEL FARRELL : AMENDEMENT REGLEMENT DE ZONAGE / QUAIS

Le conseil accuse réception de la demande de Louise Boucher et Michael Farrell en date du 31 mai 2022 au sujet d'un amendement au règlement de zonage no 2008-271 concernant les normes relatives aux quais.

Le conseil analysera cette demande. Celle-ci est soumise à une consultation auprès des membres du CCU (comité consultatif d'urbanisme).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2022-06-06 ADOPTION REGLEMENT NO 2022-333 REGLEMENT FIXANT UN TARIF POUR LES DÉPLACEMENTS

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 mai 2022 par le conseiller Yves Gagnon ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement no 2022-333 a été déposé à la séance ordinaire du 2 mai 2022 ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que le **règlement no 2022-333 règlement fixant un tarif pour les déplacements** soit et est adopté.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL SAINT-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE**

REGLEMENT NO 2022-333

REGLEMENT FIXANT UN TARIF POUR LES DÉPLACEMENTS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et les employés municipaux doivent parfois se déplacer pour assister à des rencontres à l'extérieur du territoire de la municipalité concernant les affaires de la municipalité dans le cadre de leur fonction ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence a augmenté de façon considérable depuis plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de remplacer et d'abroger le règlement no 2005-253 qui date d'octobre 2005, règlement fixant un tarif pour les déplacements ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude peut déterminer un tarif pour les déplacements selon les articles 27, 28 et 29 de la Loi sur le traitement des élus ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été régulièrement donné le 2 mai 2022 ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que le **règlement no 2022-333 règlement fixant un tarif pour les déplacements** soit et il est adopté et que le conseil statue et décrète ce qui suit ;

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement no 2005-253 et tous les règlements antérieurs concernant le tarif pour les déplacements soient et sont abrogés pour être remplacés par celui-ci.

ARTICLE 3

Le conseil municipal autorisera tout déplacement jugé nécessaire à la bonne marche de la municipalité soit pour les employés municipaux ou encore les membres du conseil.

ARTICLE 4

Tout déplacement sera payé, au tarif de soixante cents (0,60\$) du kilométrage pour tous les déplacements jugés opportuns dans le cadre des fonctions de chacun.

ARTICLE 5

Les frais de péage et de stationnement inhérents aux déplacements de l'employé ou du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions sont remboursables sur production de pièces justificatives.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Fait et adopté à Saint-Claude, ce 6 juin 2022

.....
Hervé Provencher
Maire

.....
France Lavertu
Directrice générale et greffière-trésorière

INCENDIE :

Aucun point

VOIRIE :

2022-06-07 MTQ : INSPECTION DE STRUCTURE DE PONTS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a fait une inspection des ponts sur le territoire en 2021 conformément à la Loi sur la voirie (L.R.Q., c V-9), la gestion de certains ponts est partagée entre le ministère des Transports et les municipalités concernées, comme suit :

Le Ministère entretient la partie de l'infrastructure servant de pont à une route municipale qui passe au-dessus d'une route dont il a la gestion. La Municipalité est responsable des dispositifs de retenue, des trottoirs (incluant le déneigement pour limiter la surcharge), des chasse-roues, de la surface de roulement, du drainage et de l'éclairage.

CONSIDÉRANT QUE les structures concernées ayant fait l'objet d'une inspection générale en 2021, un rapport par structure, avec la liste d'activités requises sur les éléments a été soumis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'équipe de voirie fera les entretiens nécessaires.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2022-06-08 SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE PAVL – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES CONVENTION D'AIDE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec accorde une aide financière de 279 715\$ pour le programme d'aide à la voirie PAVL – volet entretien des routes locales, une convention d'aide doit être complétée puisque l'aide dépasse 250 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Claude accepte et s'engage à respecter la convention.

- Le maire, Hervé Provencher et la directrice générale, France Lavertu, sont autorisés à signer tout document relatif à cette aide financière pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2022-06-09 REPARATION PAVAGE CH. LAROCHELLE

CONSIDÉRANT QU'il a eu un bris dans le pavage du chemin Larochelle près du 125, chemin Larochelle à la fonte des neiges ;

CONSIDÉRANT QUE le bris est dû au branchement du ponceau d'entrée du 125, chemin Larochelle avec le ponceau transversal du chemin, le tout doit être corrigé par l'équipe de voirie avant le pavage de la section endommagée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que la réparation de pavage soit réalisée coût approximatif de +/- 4000\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2022-06-10 FQM : OFFRE DE SERVICE RECOUVREMENT DE FOSSE RANG 7

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude a adhéré à l'entente de service de la FQM pour la fourniture des services d'ingénieurs et de techniciens en génie civil ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude a demandé une offre de services pour la préparation de la note de calcul pour la demande de permission de voirie pour le recouvrement de fossés sur le 7e rang auprès du MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM a dressé, à titre indicatif, une offre de services professionnels afin d'établir un prix budgétaire des honoraires du projet. Le budget estimé est basé sur une estimation la plus exacte possible du temps requis pour réaliser les étapes proposées, un budget de 3 800\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de mandater la FQM pour :

- Une étude hydrologique réalisée notamment à l'aide du logiciel ArcGIS et selon la méthode rationnelle du MTQ;
- Le dimensionnement des conduites en fonction du débit de conception obtenu à l'aide de l'étude hydrologique et des modélisations hydrauliques ;
- La détermination du positionnement des grilles/puisards selon les méthodes de calculs présentées dans le *Guide de préparation des projets routiers* du MTQ ;
- La rédaction d'une note technique signée par un ingénieur, tel que requis par le représentant du MTQ qui a traité votre demande.

D'obtenir les taux horaires et les autres frais possibles avant le début du mandat.

Si, au cours de l'exécution du mandat, un impondérable modifiant le mandat à être réalisé, la FQM doit en aviser et obtenir l'approbation au préalable de la municipalité et également si le budget est atteint.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2022-06-11 SOMAVRAC : AUGMENTATION DU COUT 10% ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Somavrac a adressé une correspondance en date du 19 mai 2022 pour une augmentation des tarifs pour l'abat poussière, devant la flambée inattendue du prix de l'essence et de la matière première au cours des derniers mois, la compagnie est contrainte **d'augmenter le prix qui vous avait été soumis de 10%** ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'exécution a été alloué en février dernier par la résolution no 2022-02-14 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu d'ajuster le contrat pour le chlorure de calcium liquide de 10% octroyé à l'entreprise soit Somavrac CC.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

LOISIRS ET CULTURE

FIN D'EMPLOI – POSTE DE COORDONNATRICE EN LOISIRS : PAS DE RETOUR AU TRAVAIL

Monsieur le maire informe l'assistance que Madame Marie-Claude Juneau Poudrier ne reprendra pas son poste à la suite de l'arrêt maladie. Le tout a été signifié dans une correspondance en date du 25 mai dernier.

CAMP DE JOUR

2022-06-12 NOMINATION-PERSONNE POUR UN APPRENTI-STAGE POUR LE CAMP DE JOUR OFFERT PAR LE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

La municipalité de Saint-Claude offre le service de camp de jour pour les enfants durant la période estivale et elle profite du programme apprenti-stage offert par le Carrefour Jeunesse Emploi de Richmond.

Le Carrefour Jeunesse Emploi subventionne des candidatures pour le poste d'apprenti-stage pour le SAE ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'engager les animateurs-apprentis selon la subvention obtenue.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2022-06-13 ENGAGEMENT PERSONNE RESSOURCE ET ENCADREMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude offre le service d'animation estivale pour la saison 2022 et qu'il y a actuellement 60 inscriptions ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager une personne ressource et d'encadrement pour le camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

D'engager Estelle Lussier pour accomplir cette tâche de personne ressource pour le bon déroulement du camp.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2022-06-14 SOUPER – SOIRÉE LE BISON EN FÊTE

CONSIDÉRANT QUE le retour de l'évènement « Le Bison en fête » est souhaité après un arrêt de deux ans dû à la pandémie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de garder la même formule que par le passé pour « Le Bison en fête », la date retenue est le 15 octobre 2022.

QU'une partie musicale et animation de la soirée, est autorisée.

DE retenir les services de Buffet Royal pour le buffet de bison au coût de 57,50\$ + services et taxes en sus par personne pour +/- 120 invités.

D'allouer un budget pour la décoration de l'évènement pour un montant fixe de 300\$ incluant les taxes.

QUE le conseil fixe le coût du billet souper soirée à 75\$ taxes comprises.

D'offrir un billet pour le souper soirée « Le Bison en fête » aux employés, aux pompiers volontaires et aux élus, et ce au coût de 50\$ chacun.

DE contribuer à un organisme à but non lucratif, soit l'organisme Centre de répit Théo Vallières, pour un montant de 2 000\$ en don.

D'autoriser l'intervenant en loisirs, pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à faire venir le permis de boisson requis pour « Le Bison en fête » du 15 octobre ;

D'offrir gratuitement une paire de billets pour le souper-soirée « Le Bison en fête » aux personnes suivantes :

- Monsieur Hervé Provencher, maire
- Monsieur Alain Rayes, Député fédéral
- Organisme Centre Théo Vallières.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2022-06-15 REPARATION AIR CONDITIONNE ET NETTOYAGE (MAINTENANCE)

CONSIDÉRANT QUE les airs conditionnés du centre Aux Quatre Vents et de l'hôtel de ville doivent avoir une maintenance pour le bon fonctionnement de ceux-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Étienne Hudon Gagnon et résolu d'autoriser le nettoyage et la maintenance, le remplacement des équipements de climatisation pour assurer le bon fonctionnement de ceux-ci.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

ASSOCIATION DES EAUX ET BERGES DU LAC BOISSONNEAULT : ASSEMBLEE ANNUELLE 18 JUIN

L'association tiendra son assemblée générale annuelle le samedi 18 juin à 10h en présence au centre Aux Quatre Vents.

2022-06-16 FQM MMQ PROGRAMMES D'ASSURANCES DES OBNL; ASSOCIATION DES EAUX ET BERGES DU LAC BOISSONNEAULT -

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM MMQ, en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

Que le Conseil accepte la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que le conseil reconnaisse l'OBNL suivant :
L'Association des eaux et Berges du lac Boissonneault
Stéphane Larin, président
419, chemin St-Pierre
Saint-Claude, Qc
J1S 2L5

Que le montant de la prime d'assurance sera couvert par l'association.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

DEPOT FORMATION PORTANT SUR L'ETHIQUE ET LA DEONTOLOGIE - ELUS

RAPPORT DEPOT DES ATTESTATIONS FORMATION PORTANT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE - ELUS

Le projet de loi n°49 sanctionné en novembre dernier (L.Q. 2021, c.31) a modifié diverses lois, dont la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1). En vertu de l'article 15, tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une **formation portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale** ainsi que sur le rôle et la responsabilité des élus municipaux.

Chaque municipalité doit maintenant tenir à jour sur son site Internet la liste des élus ayant suivi la formation.

POSTE	DATE DE FORMATION AVEC FQM	DEPOSE LORS DE LA SEANCE DU
HERVÉ PROVENCHER Maire	15 décembre 2021	6 juin 2022
Nicole Caron district n° 1	19 janvier 2022	6 juin 2022
Étienne Hudon-Gagnon district n° 2	12 février 2022	6 juin 2022
Yves Gagnon district n° 3	19 janvier 2022	6 juin 2022
Marco Scrosati district n° 4	26 mars 2022	6 juin 2022
Yvon Therrien district n° 5	26 mars 2022	6 juin 2022
Lucie Coderre district n° 6	17 janvier 2022	6 juin 2022

DÉPÔT D'INVENTAIRE MUNICIPAL

Un rapport concernant l'inventaire complet est déposé pour tous les bâtiments et les différents départements (administration, incendie et voirie).

DÉPÔT RAPPORT DES FAITS SAILLANTS 2021

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 CM.

Sommaire des acquisitions d'immobilisations

Projets	2021 (\$)
Travaux TECQ 19-23	1 309 375
Acquisition niveleuse	385 246
Acquisition camion-citerne	368 668
Centre aux quatre vents	194 847
Achat - acquisition terrain	83 990
Réfection rang 5 et rang 7	58 736
Travaux station épuration	45 736
Balai ramasseur retrocaveuse	33 497
Équipements service incendie	11 362
Moins que 10k (Entrepôt, Éclairage pointe marchand, équipements de bureau, prises électrique Parc, imprimante incendie et afficheur de vitesse)	32 826
Total des acquisitions d'immobilisations	2 524 285

La diffusion sur le territoire auprès des citoyens sera réalisée par l'info municipal de juillet 2022.

DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE [01-01-2022 AU 31-05-2022]

La directrice générale et secrétaire-greffière dépose un rapport budgétaire état comparatif et activités de fonctionnement [01-01-22 au 31-05-22] à tous les membres du conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2022-06-17 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202200370 à 202200490 pour un montant total de 179 951,04\$ et aussi procéder au paiement des dépenses pour la fête de la pêche du 4 juin dernier (pisciculture, petite caisse et autres).

Les paies du mois de mai 2022 pour un total 24 445,50\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de mai 2022.

VARIA

2022-06-18 CPTAQ -DEMANDE DE JIMMY MOFFATT - ALIÉNATION D'UNE TERRE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude a reçu du Notaire Mélissa Lévesque, mandataire de M. Jimmy Moffatt (demandeur), une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation d'une terre agricole, le lot 5 816 618, rang 6, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est d'environ 16 Ha ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est propriétaire du lot adjacent et qu'il souhaite pouvoir exploiter les entailles sur sa propriété actuelle et remettre en état la cabane à sucre du lot 5 816 618 pour l'utiliser à des fins non commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur et ne modifie pas l'homogénéité du milieu environnant ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et qu'elle ne porte pas atteinte aux activités agricoles des propriétaires voisins

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la municipalité de Saint-Claude appuie la demande de M. Jimmy Moffatt pour l'aliénation d'une terre agricole et soutient que cette demande faite à la CPTAQ est conforme à la réglementation municipale.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur de s'assurer que son projet respecte toute autre exigence qui pourrait lui être imposée par une loi ou un règlement en vigueur.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

«Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par

moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

LEVÉE DE LA SÉANCE: est proposé par le conseiller Marco Scrosati.

HEURE: 20 heures et 37 minutes.

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu,
Directrice générale et greffière-trésorière